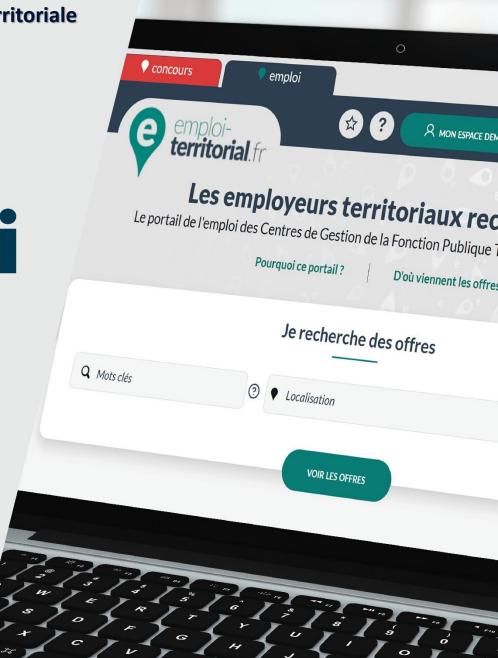




Faites de la bourse de l'emploi un jeu d'enfant!

Jeudi 6 novembre 2025



<u>Intervenants</u>: **Élodie HANZARD** et **Virginie FERMANEL-BACQUET** (Pôle Emploi territorial) **Sarah NASLET** et **Jonathan ADAM** (Pôle Assistance statutaire)

Au sommaire

- Aspects juridiques de la BDE
- Rappel de la procédure d'une BDE
- Fonctionnalités du site emploi-territorial
- Cas pratiques
- Questions / Réponses



Les aspects juridiques de la bourse de l'emploi



Le principe d'égal accès aux emplois publics

L'égal accès aux emplois publics est un principe constitutionnel, garanti par l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

« (...) tous les citoyens (...) sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

En application de ce principe, toutes les créations et vacances d'emplois sur <u>emploi permanent</u> doivent faire l'objet d'une **publicité**.



Les conséquences de ce principe

- L'autorité territoriale doit informer le CdG dès lors qu'un emploi permanent est créé ou qu'il devient vacant.
- Lorsqu'un emploi qui a fait l'objet d'une déclaration de vacance est **pourvu ou supprimé**, l'autorité investie du pouvoir de nomination en informe immédiatement le CdG.
- Le cadre d'emplois et le grade de l'agent nommé doivent correspondre à ceux mentionnés dans la déclaration.

Aucune disposition n'impose toutefois de **délai précis** pour faire connaître au CdG la vacance de l'emploi, ni pour procéder à la nomination d'un fonctionnaire.

En l'absence de vacance d'emploi, aucune nomination d'emploi ne peut être prononcée. Il en va de même pour le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent.

Si une collectivité prononce une **nomination sans avoir communiqué la vacance de l'emploi** au CdG, alors que cette déclaration était obligatoire, cette dernière est **illégale** et peut être annulée par le juge.



Les notions incontournables

Déclaration: Acte légal obligatoire informant le CdG d'une création ou d'une vacance de poste. Elle est enregistrée, numérotée et répertoriée dans un arrêté adressé en Préfecture. La déclaration est obligatoire pour tous les **postes permanents** créés ou vacants.

Création d'emploi : Poste nouvellement créé par l'organe délibérant de la collectivité.

Vacance d'emploi : Poste libéré à la suite d'un départ définitif ou de certains départs temporaires (ex : disponibilité pour convenances personnelles).

Offre: Publication complémentaire à la déclaration permettant de réaliser une annonce préalable au recrutement dans laquelle figure le profil de poste qui sera diffusé sur le site internet www.emploiterritorial.fr. Elle est automatiquement basculée sur le site www.choisirleservicepublic.gouv.fr

⚠ Cette publicité ne remplace pas la déclaration administrative légale.

Opération : Elle regroupe la déclaration et l'offre d'emploi.



Emploi permanents / non permanents : Quelles différences ?

L'emploi permanent correspond à une activité normale et habituelle de la collectivité.

L'emploi non permanent permet à la collectivité de faire face à un besoin temporaire.

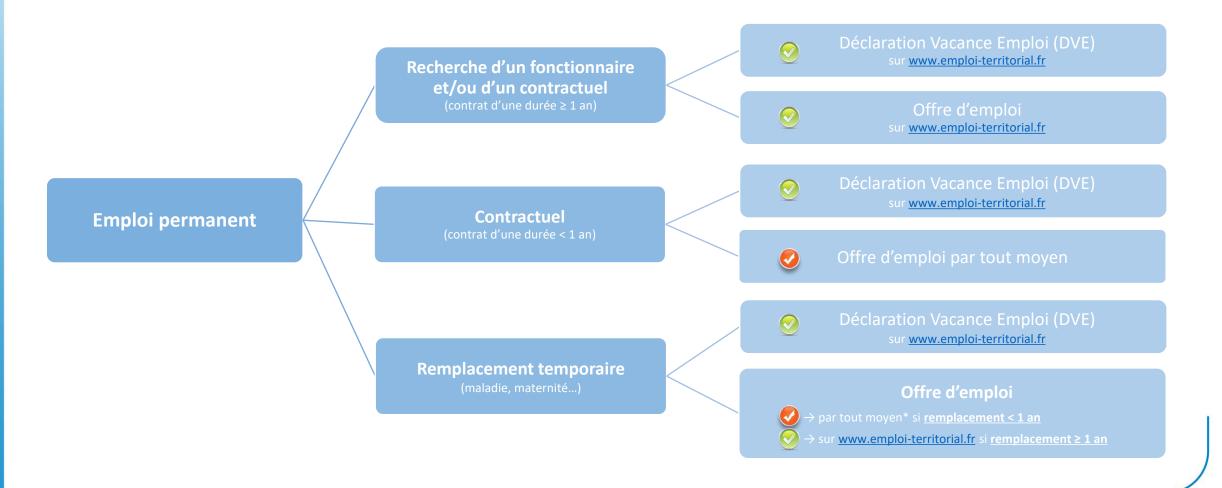
Le Conseil d'Etat a jugé que « l'existence, ou l'absence, du caractère permanent d'un emploi doit s'apprécier au regard de la nature du besoin auquel répond cet emploi et ne saurait résulter de la seule durée pendant laquelle il est occupé ».

Les emplois permanents ont vocation à être occupés par des fonctionnaires.

Par dérogation, ils **peuvent être occupés par des contractuels sur fondement** des articles L332-14 - L332-8 1°2° 3° 4° 5° 6° du CGFP.



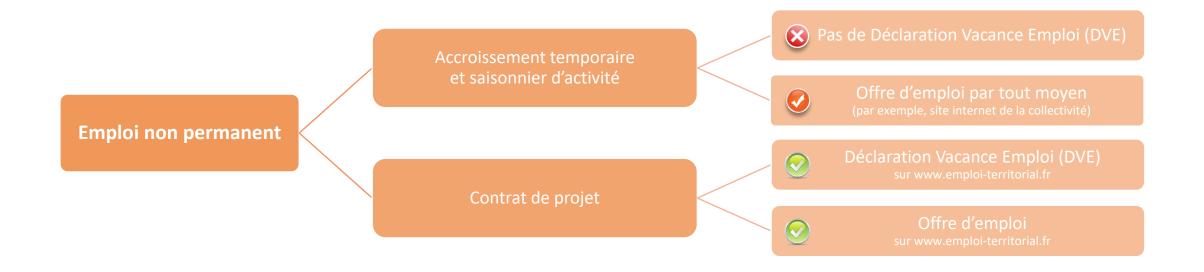
Quand publier?





^{*} Par exemple, sur le site internet de la collectivité

Quand publier?

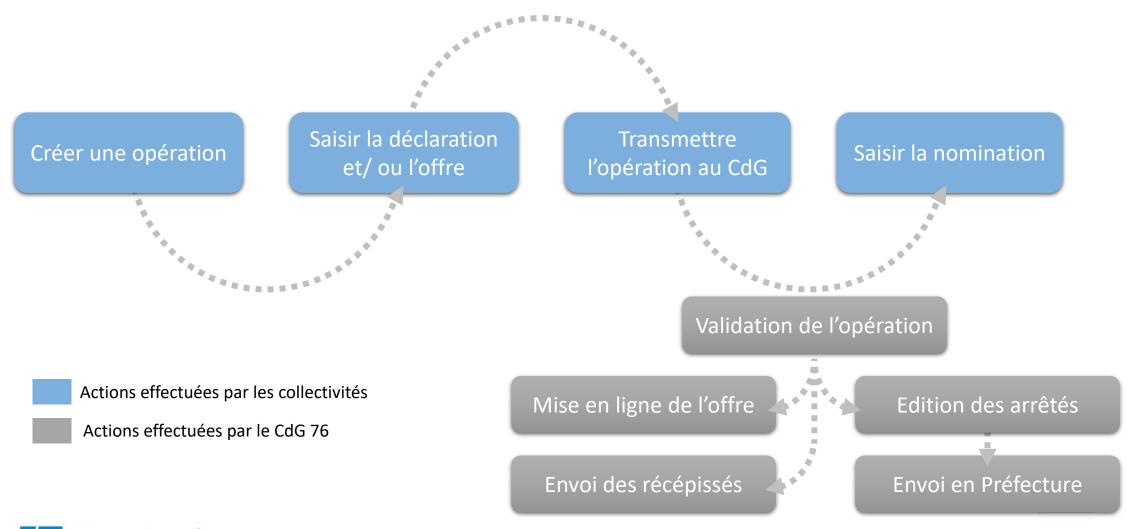




Rappel de la procédure d'une bourse de l'emploi



Les 4 étapes d'une saisie

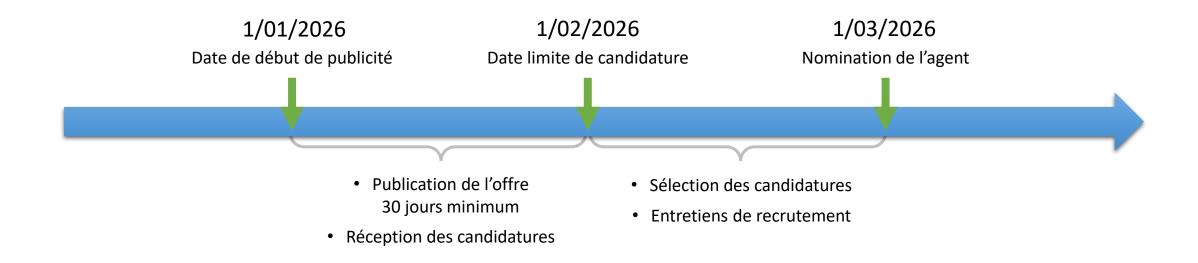




Les délais : Quand saisir votre opération ?

Exemple pour un poste à pourvoir au 1/03/2026

(délais minimums)





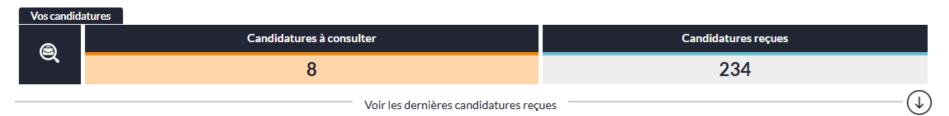
Fonctionnalités du site www.emploi-territorial.fr



Le tableau de bord

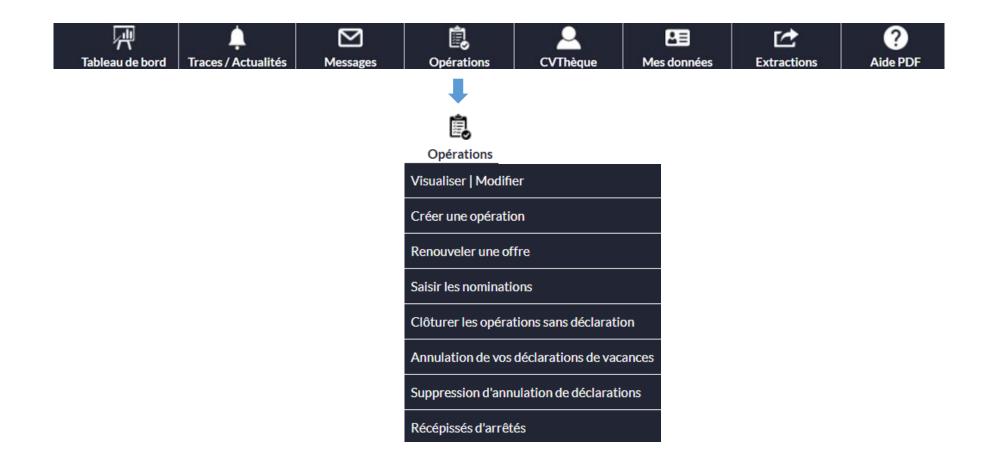


Candidatures

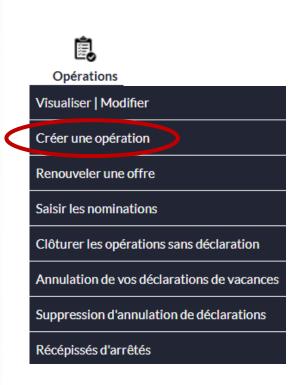


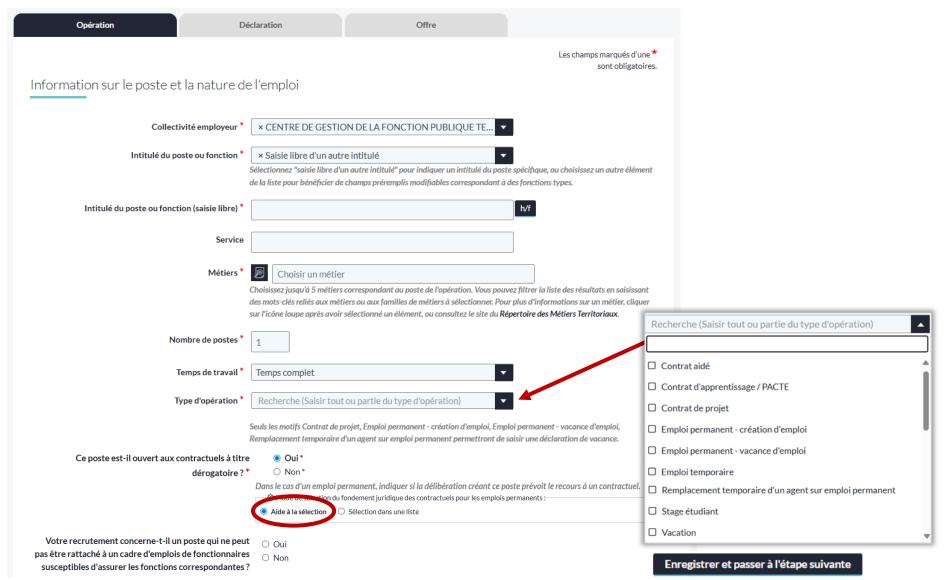


Le tableau de bord

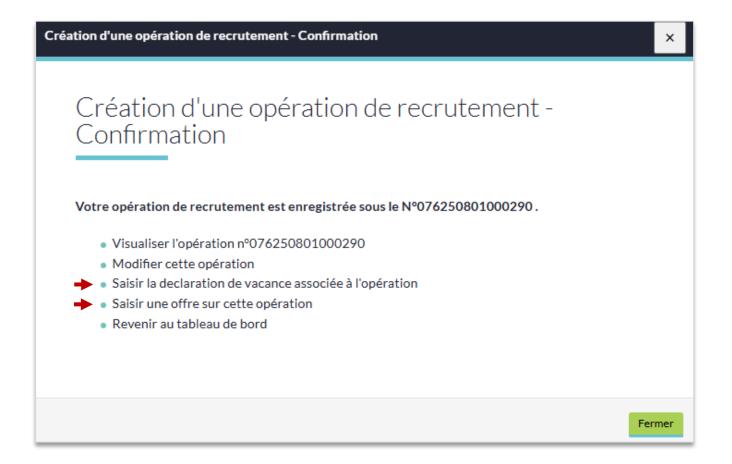














Les cas de recours aux agents contractuels

Sur emploi non permanent :

- Accroissement temporaire d'activité (Art. L332-23 1°) \rightarrow 12 mois sur une période de 18 mois
- Accroissement saisonnier d'activité (Art. L332-23 2°) → 6 mois sur une période de 12 mois
- Contrat de projet (Art. L332-24 et suivants) \rightarrow 1 an à 6 ans maximum

Sur emploi permanent:

- Remplacement d'un agent absent ou à temps partiel (Art. L332-13) → Durée de l'absence
- **Vacance d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire** (L332-14) → 1 an renouvelable dans la limite de 2 ans
- Lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (L332-8 2°) → 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans puis CDI

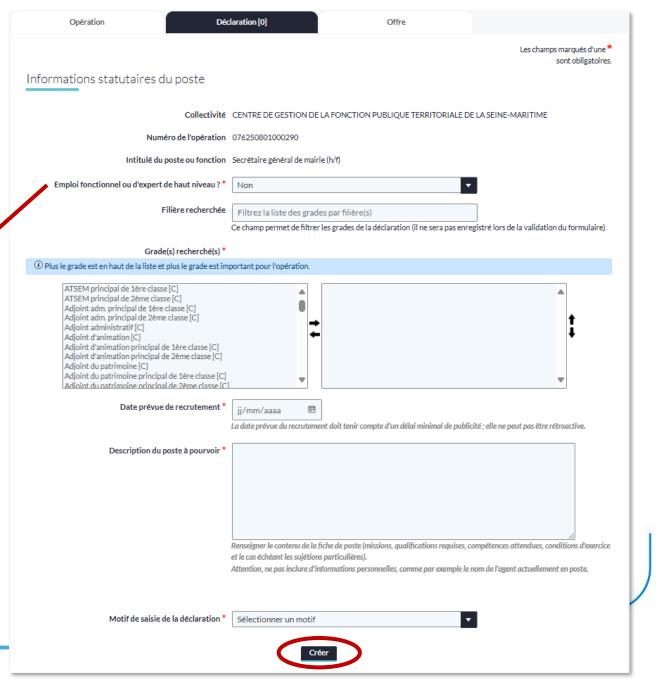


Les cas de recours aux agents contractuels

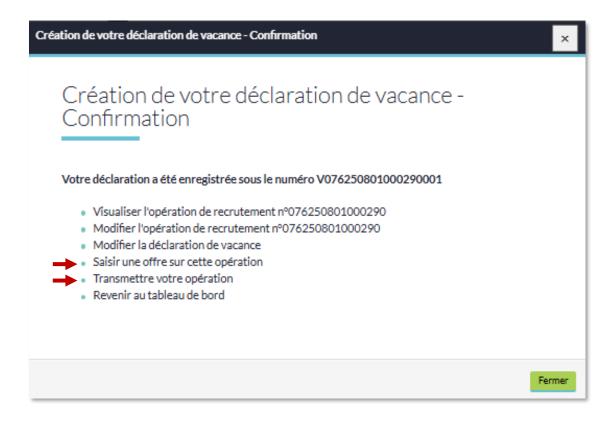
- Tous les emplois dans les communes de 1000 hbts et les groupements de 15 000 hbts (L332-8 3°)
 → 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans puis CDI
- Tous les emplois dans les communes nouvelles issues de la fusion de communes de 1 000 hbts pendant une période de 3 années suivant leur création ($Art. L332-84^\circ$) \rightarrow 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans puis CDI
- Emploi dans les communes de 2 000 hbts et des groupements de 10000 hbts dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public (Art. L332-8 6°) → 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans puis CDI
- Tous les emplois de de 17h30 ($L332-85^\circ$) \rightarrow 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans puis CDI













Déclaration [1] Opération Descriptif et mission du poste Emploi fonctionnel ou d'expert de haut niveau? Non Grade(s) recherché(s) ATSEM principal de 1ère classe [C] ATSEM principal de 2ème classe [C] Adjoint adm. principal de 1ère classe [C] Adjoint adm. principal de 2ème classe [C] Adjoint administratif [C] Adjoint d'animation [C] Adjoint d'animation principal de 1ère classe [C] Adjoint d'animation principal de 2ème classe [C] Adjoint du patrimoine [C] Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe [C] Adioint du patrimoine principal de 2ème classe [C] Synchroniser automatiquement les grades de l'offre Oui* vers la déclaration * ○ Non*



Offre Les champs marqués d'une * sont obligatoires.

Collectivité CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME

Numéro de l'opération 076250801000290

Intitulé du poste ou fonction Secrétaire général de mairie (h/f)

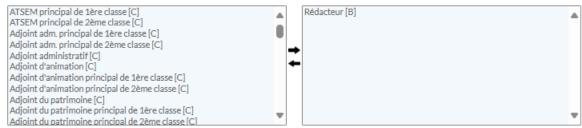
Métier de l'opération Secrétaire général de mairie



Filtrez la liste des grades par filière(s)

Ce champ permet de filtrer les grades de l'offre, il ne sera pas enregistré lors de la validation du formulaire.

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 10 grades. Plus le grade est en haut de la liste et plus le grade est important pour l'opération.



Descriptif de l'emploi *

Première partie de la fiche de poste : précisez les informations sur la raison d'être de cette offre d'emploi, son positionnement dans l'organigramme.

Maximum de 10000 caractères

Sous la directive des élus, la/le secrétaire général de mairie met en oeuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale et coordonne les services de la commune avec ses moyens matériels, financiers et humains.

Missions ou activités *

Deuxième partie de la fiche de poste : détaillez les missions du poste, les conditions d'exercice et le cas échéant les sujétions particulières attachées à ce poste.

Maximum de 10000 caractères

- 1 Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de : l'état civil, les élections, l'urbanisme, l'aide sociale.
- 2 Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire.
- 3 Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget.
- 4 Suivre les marchés publics et les subventions.
- 5 Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes.

Profil recherché *

Troisième partie de la fiche de poste : précisez les qualifications requises pour l'exercice des fonctions, ainsi que les compétences attendues (savoirs, savoirs-faire et savoir

Maximum de 10000 caractères

- SAVOIRS:

- connaître les domaines de compétences des communes et leur organisation;
- connaître le statut de la Fonction Publique Territoriale et les règles d'état civil et d'urbanisme ;
- connaître les procédures réglementaires de passation des marchés publics et des contrats;
- connaître les règles juridiques d'élaboration des actes administratifs ;

Date prévue de recrutement *

01/01/2026

La date saisie ne peut pas être inférieure à la date prévue du recrutement indiquée sur la déclaration. Si elle est inférieure à la date limite de candidature, la mention "dès que possible" est affichée à destination du grand public sur l'offre d'emploi.

Date début de publicité *

01/08/2025

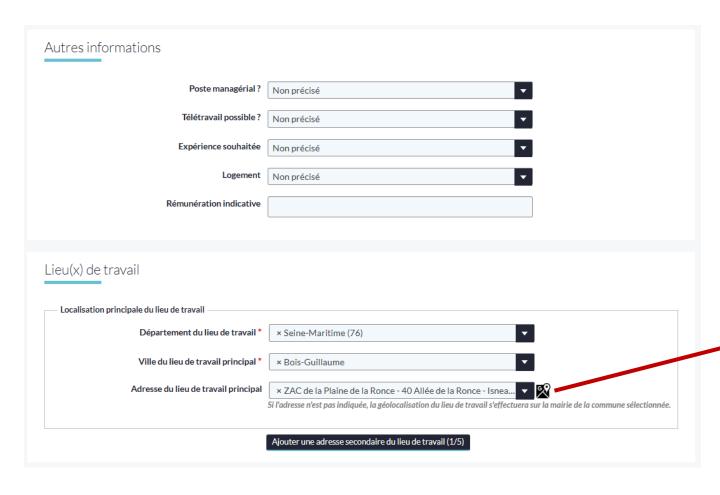
Date fin de publicité 1

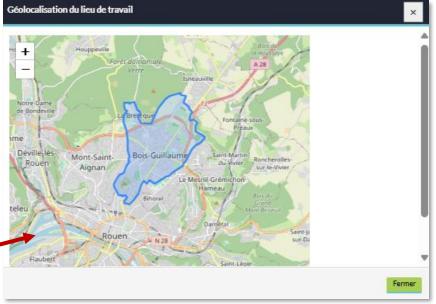
31/08/2025 📾 🔀

Date limite de candidature '

31/08/2025 🖃 🗙









Candidature

Modalités de candidature et informations

complémentaires *

Précisez les modalités de recrutement ainsi que la liste des pièces requises pour déposer sa candidature, ou toute information utile permettant aux candidats de se positionner sur ce poste.

Maximum de 2000 caractères

Lettre de motivation + CV

Contact

0235597111

Information affichée sur le bloc "Contact" du détail de l'offre d'emploi du Portail

Accepte de recevoir les candidatures en ligne ?*

Oui *

O Non*

Vous permet de recevoir des candidatures à cette offre d'emploi \underline{par} e-mail à l'adresse saisie dans le champ "Courriel de réception des candidatures en ligne" (ci-dessous).

Les candidats peuvent postuler en ligne une fois que votre offre d'emploi est publiée sur Emploi-Territorial, depuis la page de detail de l'offre d'emploi.

La liste des candidatures est visible depuis la page de détail de cette opération de recrutement.

Courriel de réception des candidatures en ligne *

virginie.fermanel@cdg76.fr

Adresse e-mail sur laquelle vous recevrez les candidatures en ligne.

L'expéditeur de ces notifications est no-reply@emploi-territorial.fr. Si votre établissement dispose d'un outil de protection de messagerie avec demande d'authentification (MailInBlack par exemple), veuillez vérifier qu'emploi-territorial.fr figure dans votre liste blanche de noms de domaine d'expéditeurs autorisés.

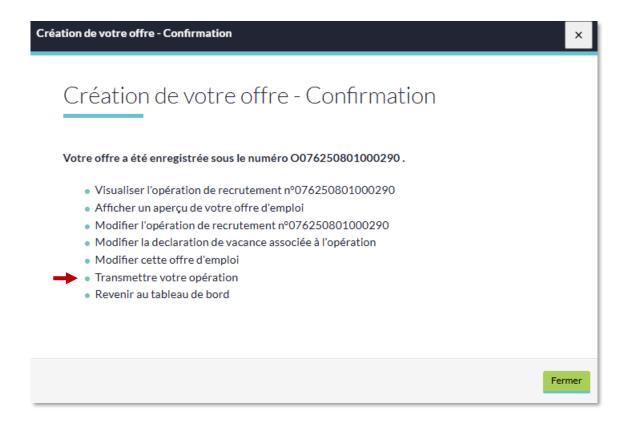
Le candidat doit-il fournir une lettre de motivation lors de sa candidature en ligne, en plus de son CV?*

Facultatif









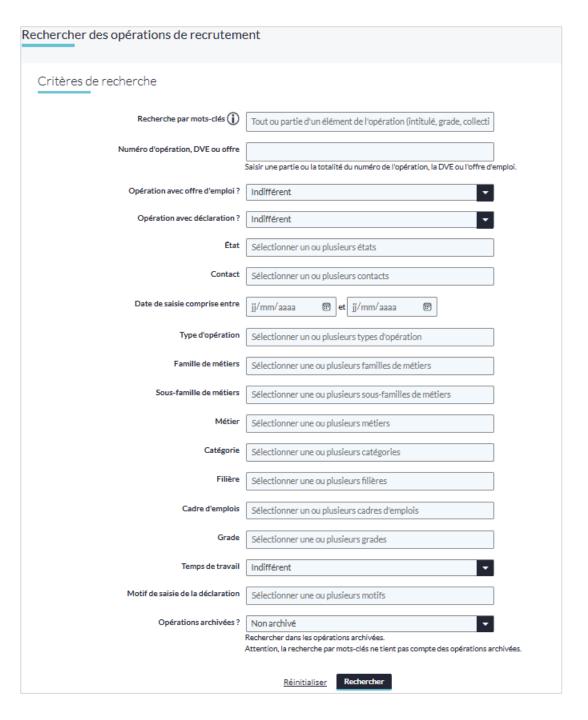


Visualiser | Modifier

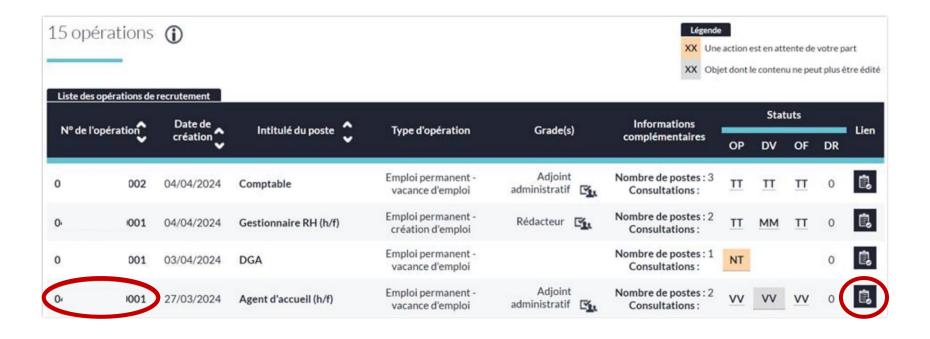
Rechercher une opération



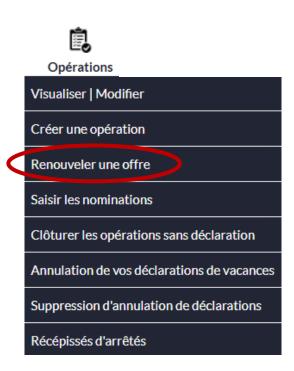
Opérations Visualiser | Modifier Créer une opération Renouveler une offre Saisir les nominations Clôturer les opérations sans déclaration Annulation de vos déclarations de vacances Suppression d'annulation de déclarations Récépissés d'arrêtés



Visualiser | Modifier



Renouveler une offre







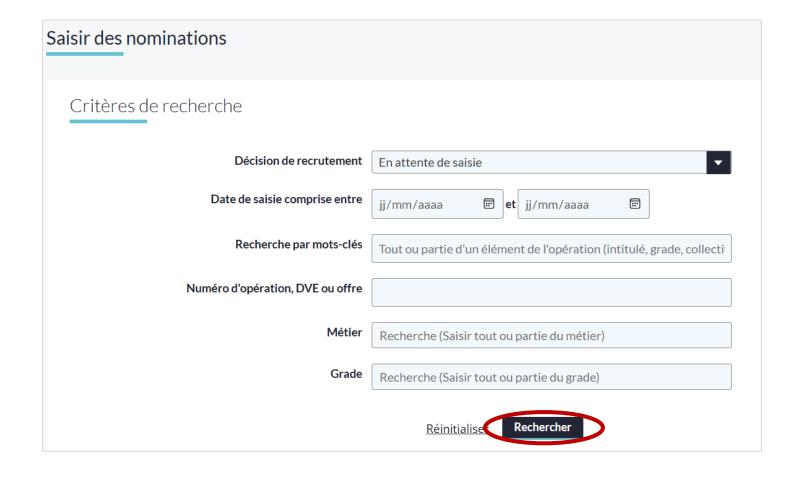
Renouveler une offre





Saisir une nomination







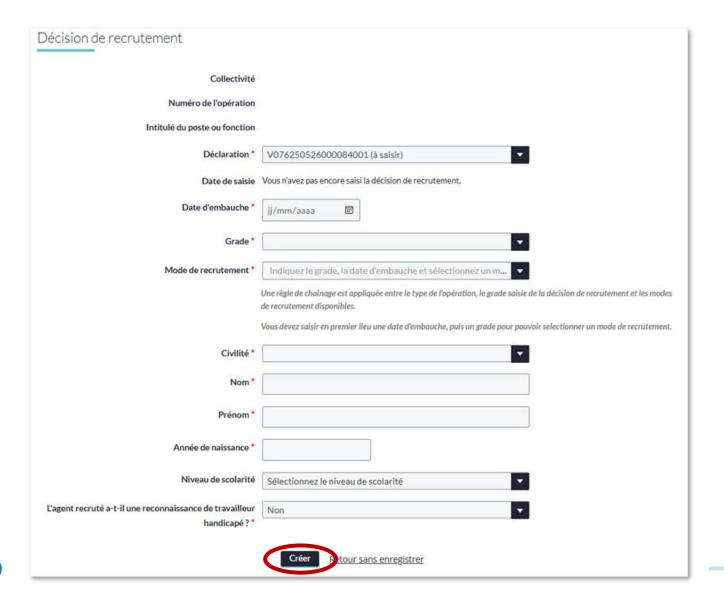
Saisir une nomination

6 opérations 🕦 🛕

Liste des op	pérations de	recrutement clôturables par la saisie d'une non	omination		Statuts				
N° opération		Intitulé du Poste	Grade	Date Création 🗘	OP DV		OF	DR	Actions
04	011	Agent d'entretien des espaces verts (h/f)	Emploi contractuel de cat. C	09/07/2024	VV		VV	0/1	Nommer
04)06	Agent de collecte (h/f)	Assistant d'enseignement artistique	09/07/2024	VV	PN	VV	0/1	Nommer Annuler
0-	005	Aide à domicile / auxiliaire de vie sociale (h/f)	ATSEM principal de 1ère classe	09/07/2024	VV	PN, CC	VV	1/3	Nommer Annuler
0-)04	ATSEM (h/f)	ATSEM principal de 1ère classe	09/07/2024	VV	PN	VV	0/1	Nommer Annuler
0-	010	Agent d'entretien des espaces verts (h/f)	Emploi contractuel de cat. C	09/04/2024	VV		VV	0/1	Nommer Clôturer
04)03	Agent d'entretien des espaces verts (h/f)	Emploi contractuel de cat. C	08/04/2024	VV		VV	0/1	Nommer Clôturer

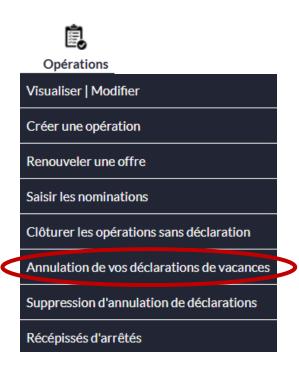


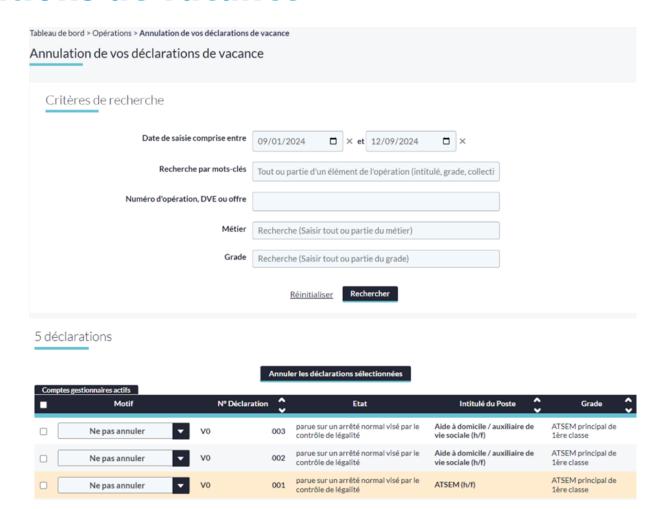
Saisir une nomination





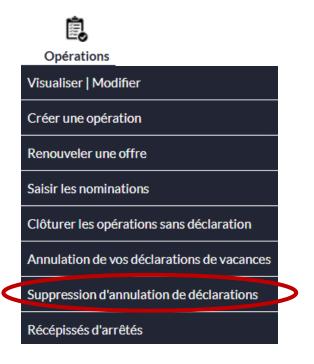
Annuler vos déclarations de vacance







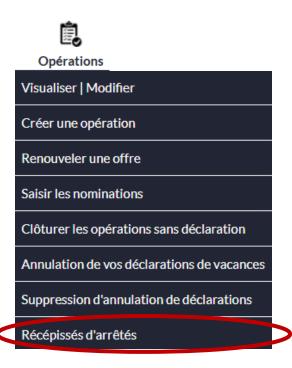
Supprimer l'annulation d'une déclaration de vacance

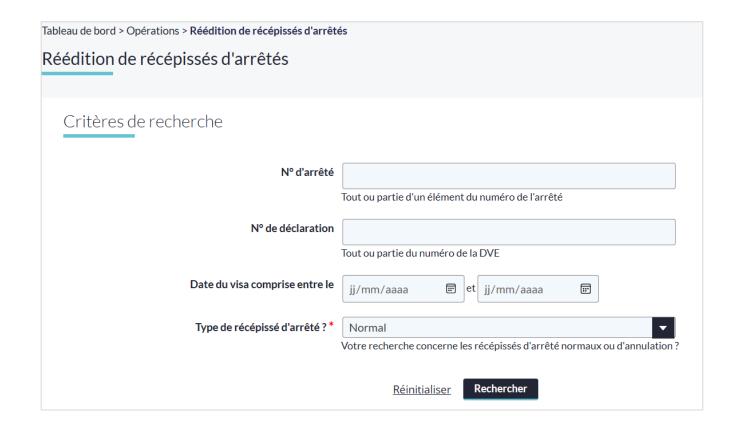






Consulter les récépissés d'arrêtés







Consulter les récépissés d'arrêtés

Liste des récépissés d'arrêtés

Liste des récépissés d'arrêtés												
Nº d'arrêté	Nb de déclarations	Date de visa	Collectivité	Edition PDF								
2025-AR-6	4 2	10/07/2025		PDF								
2025-AR-5	2 2	23/06/2025										
2025-AR-4	5 2	06/06/2025		PO								
2025-AR-3	7 2	06/05/2025										
2025-AR-3	2 1	22/04/2025										
2025-AR-2	3 1	17/03/2025										
2025-AR-1	9 1	27/02/2025										
2025-AR-8	1	21/01/2025										
2024-AR-12	20 1	23/12/2024		@								
2024-AR-10	95 1	25/11/2024		PDF								
2024-AR-9	2 2	08/10/2024		2								
2024-AR-7	6 3	13/09/2024										





Cas n°1 : Recrutement d'une ATSEM à TNC après une démission

Opération : Vacance d'emploi

■ Déclaration : Oui

Offre : Oui

Cas n°2 : Projet de renouveler le contrat du chargé d'accueil sur le poste qu'il occupe actuellement

Opération : Vacance d'emploi

■ Déclaration : **Oui**

• Offre : Oui

<u>Cas n°3</u>: Recrutement d'une assistante pour remplacer l'actuelle titulaire du poste en congé maternité

Opération : Remplacement temporaire d'un agent sur emploi permanent

Déclaration : Oui

Offre : Oui par tout moyen

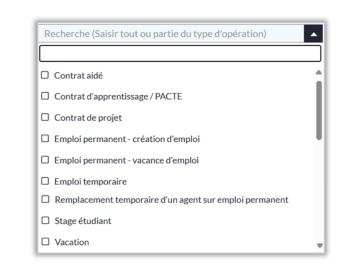
Cas n°4 : Recrutement d'un chargé de mission développement durable après une création de poste

Opération : Création d'emploi

■ Déclaration : **Oui**

Offre : Oui



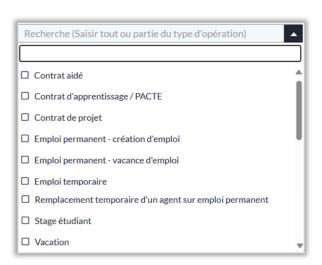


<u>Cas n°5</u>: Recrutement d'une secrétaire générale de mairie dans une commune de moins de 1000 habitants après un départ en retraite

Opération : Vacance d'emploi

■ Déclaration : **Oui**

Offre : Oui



<u>Cas n°6</u>: Recrutement de 4 animateurs pour intervenir au sein du centre de loisirs en juillet et en août

Opération : Emploi temporaire

Déclaration : Non

Offre : Oui par tout moyen

<u>Cas n°7</u>: Mise en stage d'un instructeur du droit des sols contractuel après sa réussite au concours de rédacteur territorial sur le poste qu'il occupe

Opération : Vacance d'emploi

Déclaration : Oui

Offre : Non



<u>Cas n°8</u>: Recrutement d'un agent d'entretien des espaces verts en contrat d'apprentissage

Opération : Contrat d'apprentissage

Déclaration : Non

Offre : Oui par tout moyen

Cas n°9: Recrutement d'un D.G.S. après la mutation externe de l'ancien D.G.S.

Opération : Vacance d'emploi

■ Déclaration : Oui → faire 2 déclarations de vacance l'une sur le grade, la seconde sur l'emploi fonctionnel de DGS

Offre : Oui

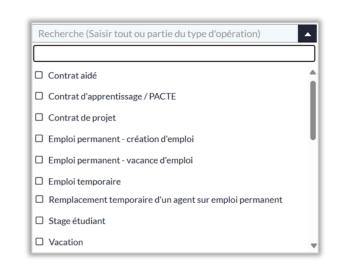
<u>Cas n°10</u>: Détachement pour stage d'un titulaire de catégorie C après sa réussite au concours de rédacteur territorial sur le poste qu'il occupe

Opération : **Création d'emploi**

Déclaration : Oui

Offre: Oui





Merci pour votre attention



Contacts

Les services du CDG 76 sont à votre écoute pour tout renseignement ou toute assistance relative au site « Emploi territorial ».



Élodie HANZARD 02 79 18 11 60 elodie.hanzard@cdg76.fr



Virginie FERMANEL-BACQUET 02 35 59 41 83 virginie.fermanel@cdg76.fr



Samia SLIMANI 02 35 59 41 82 samia.slimani@cdg76.fr



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

